

Première inscription administrative à l'université Lille1

Année universitaire 2016-2017

Avant de procéder à votre inscription en ligne, consultez les modalités d'admission sur le site de l'université (application post bac, candidature auprès de la formation, demande de validation d'études...).

Le **calendrier** et les **modalités d'inscription administrative** sont arrêtés de la façon suivante :

Pour l'étudiant, une procédure d'inscription en 3 temps

1. Saisie en ligne à compter du **6 Juillet 2016** selon un calendrier précis (*voir le détail au paragraphe suivant*) à l'adresse : <http://webgestion6.univ-lille1.fr/inscription>

L'accès est également possible à partir de la page d'accueil du site de l'université.

Pour la connexion et la saisie, vous aurez besoin de:

- **votre numéro INE** ou identifiant national (*indiqué sur les relevés de notes du bac français ou certificats de scolarité du lycée fréquenté*)*
- **votre CB** si vous souhaitez payer en ligne les droits d'inscription
- **Si vous avez obtenu une validation d'études pour entrer en formation à L'Université de Lille, Sciences et Technologie, le numéro de la décision d'admission** vous sera également demandé (*ce numéro figure sur la **décision d'admission** émanant de L'Université ou sur la **décision de Campus France***)
- **Votre n° admission post Bac** si vous vous inscrivez en licence 1

** Si vous n'avez pas de numéro INE (étudiant étranger ayant suivi un cursus dans un établissement secondaire étranger, bac français obtenu à l'étranger) suivez la procédure de demande d'INE, accessible sur la page d'accueil de l'application (aller sur le pavé « **je n'ai pas d'INE, je fais une demande d'inscription** » et cliquer sur « **je demande un identifiant d'inscription à Lille1** ». Vous le recevez dans un délai minimum de 2 jours ouvrés (ce n'est pas une réponse automatique de robot; votre demande nécessite une intervention humaine pour vérifier votre situation avant réponse)*

En cas de difficultés pendant la saisie, vous pouvez consulter la **foire aux questions (FAQ)**, envoyer un courriel ou encore appeler le service inscription en ligne pendant la saisie (adresse courriel et n° d'appel visibles sur toutes les pages de l'application).

*Remplissez les rubriques **avec attention** et **vérifiez bien** les éléments saisis **avant de valider votre dossier**. Une mauvaise information peut avoir une incidence fâcheuse sur l'analyse de votre demande d'inscription, la facture à acquitter et la validation finale de votre inscription.*

- 2. Impression du dossier et de la liste des pièces** après **validation** de la saisie. Vous pouvez visualiser la liste des pièces avant de procéder à l'édition et réimprimer votre dossier à tout moment en vous connectant sur la page d'identification de l'application et en cliquant sur « **je réimprime mon dossier** ».

*Conservez bien les **codes** et **identifiants** qui vous sont indiqués en fin de saisie. Ils vous seront utiles pour modifier votre dossier et ensuite pour l'accès aux ressources numériques du campus à la rentrée universitaire.*

- 3. Envoi postal du dossier par courrier* et de l'ensemble des pièces justificatives** demandées, **exclusivement** et **précisément** à l'adresse exacte et complète indiquée en haut de la première page du dossier, **dans un délai de 10 jours après la saisie**.

*en privilégiant l'envoi en recommandé avec accusé réception

*Le **dépôt** sera également possible sans rendez-vous au niveau du **Point Accueil pour le dépôt de dossier et pièces complémentaires** situé au bâtiment A5. Pour les périodes et horaires d'ouverture veuillez vous reporter au paragraphe « **Contactez le service inscriptions** » de la présente note.*

Suivi et gestion des dossiers par le service inscriptions en ligne

- 1. A réception du dossier**, le service inscriptions en ligne **accuse réception** de votre dossier avant de l'analyser. Ce dernier est ensuite **validé** s'il est **clair** et **complet** (*pièces correspondant à votre situation jointes au dossier et paiement effectué*). Vous recevez un courriel vous informant de cette bonne réception.

Si le dossier est incomplet, le service inscriptions en ligne vous envoie un courriel pour vous en informer et vous précise la liste des pièces manquantes.

- 2. La validation du dossier** déclenche l'édition du **certificat d'inscription** et de la **carte d'étudiant multiservices** qui matérialiseront votre inscription définitive à l'université pour l'année 2016-17 et votre statut d'étudiant à Lille 1.

- 3. Envoi de la carte d'étudiant et des certificats d'inscription** à l'adresse personnelle indiquée sur l'enveloppe timbrée à joindre au dossier.

*Vérifiez bien lors de la préinscription que votre **adresse mail est valide** et facilement accessible dans les semaines qui suivent votre saisie. Surveillez votre messagerie pour **suivre les étapes de votre inscription** et les indications qui vous sont données.*

Les dates de saisie du dossier en ligne

- Du **6 juillet** au **12 septembre 2016** pour les **étudiants de licence 1 (1ère inscription)**
- Du **6 juillet** au **19 septembre 2016** pour les étudiants de **licence 2, 3 et licence professionnelle**
- Du **6 juillet** au **3 octobre 2016** pour les **élèves ingénieurs et étudiants de master 1**
- Du **6 juillet** au **17 octobre 2016** pour les **étudiants de master 2**
- Du **6 juillet** au **7 novembre 2016** pour les **formations par apprentissage et contrats de professionnalisation (1ère inscription)**
- Du **6 juillet** au **13 décembre 2016** pour les étudiants de **doctorat**
- Du **17 octobre** au **20 novembre 2016** pour les étudiants inscrits en **classe préparatoire ***

* Les étudiants de classes préparatoires seront informés en temps utile, par leur établissement d'origine, de la procédure particulière à suivre s'agissant d'une inscription secondaire à Lille1.

Attention ! Vous devez obligatoirement respecter ce calendrier. Les dérogations sont limitées à des situations très particulières indépendantes de la volonté des étudiants. Les difficultés financières notamment ne seront pas prises en compte

- N'attendez donc pas d'avoir réuni toutes les pièces, ni que votre situation étudiante soit parfaitement stabilisée (sur le plan administratif ou financier) pour effectuer votre saisie de dossier en ligne. *Le paiement en ligne des droits d'inscription n'est pas obligatoire. Vous pouvez joindre un chèque aux pièces justificatives lors de l'envoi ultérieur de votre dossier à l'université.*
- Tant que votre dossier n'est pas validé par le service inscriptions, vous pouvez encore modifier votre saisie en vous reconnectant sur l'application et en cliquant sur l'onglet "je modifie mon dossier".
- Si votre situation venait à changer entre la saisie du dossier en en ligne et l'envoi des pièces justificatives (*ex : absence de contrat d'apprentissage, de contrat de travail...*), votre dossier sera modifié en fonction des nouveaux éléments d'information et pièces que vous aurez fournis avec le dossier.

Attention ! Une inscription validée tardivement peut entraîner des retards ou difficultés dans certains domaines (versement de la bourse, renouvellement du titre de séjour, entrée dans les salles d'examen, inscription pédagogique...).

La date limite fixée par le chef d'établissement pour la régularisation d'une inscription (dossier incomplet, absence ou défaut de paiement..) est fixée au 15 Novembre 2016 (sauf doctorants)

Païement des droits d'inscription

Le **païement des droits d'inscription en ligne** (*en une fois ou en 3 fois sans frais*) est à privilégier pour sa simplicité, sa rapidité et sa sécurité à condition que vous soyez certain de pouvoir vous inscrire. C'est également le seul moyen d'étaler le païement des droits, par prélèvement automatique, en 3 fois sans frais (attention toutefois à veiller à approvisionner votre compte sur les 2 mois qui suivent le premier païement pour éviter tout litige avec votre banque et l'université).

Attention ! Le choix du païement en ligne en 3 fois sans frais n'est possible que pour les saisies de dossier réalisées en ligne **avant le 03 octobre 2016**.
N'interrompez jamais le prélèvement des mensualités car aucun remboursement partiel des sommes déjà versées ne pourra être effectué par l'université.

Pour les étudiants ne pouvant payer qu'en espèces (étudiants internationaux notamment) un guichet païement en espèces sera disponible du lundi 29 août jusqu'au vendredi 30 septembre 2016.

Rappel : La saisie en ligne seule ne vaut pas inscription. Tant que vous n'avez pas transmis votre dossier et/ ou que vous ne recevez pas de courriel de l'université vous indiquant que votre dossier est validé, cela signifie que votre inscription administrative n'est pas effective.

Comment suivre l'état d'avancement de votre dossier

Les **dossiers complets** sont en règle générale traités dans un délai de 3 jours ouvrés. Si vous envoyez votre dossier entre le 20 Juillet et le 29 Aout, ce dernier sera traité à compter du Aout, le service inscription en ligne étant fermé du 24 Juillet au 29 Aout.

- A chaque étape importante du traitement de votre inscription (*réception du dossier, validation ou non, liste des pièces manquantes, envoi de la carte d'étudiant et certificats d'inscription..*) vous êtes destinataire d'un **courriel vous avertissant de l'état d'avancement de votre demande d'inscription** émanant de l'adresse moninscriptionlille1@univ-lille1.fr
Soyez donc **attentif et réactif** à la réception de ces messages.
- Un **espace consultation de dossier** est également accessible sur l'application en ligne (à partir de l'onglet « *ma situation* » cliquer sur « *je consulte l'état d'avancement de mon dossier* ») qui vous permet d'accéder après la saisie aux informations retraçant l'état d'avancement de votre dossier. Accès à privilégier au contact par courriel ou téléphone du service inscriptions, mobilisé par d'autres types de questions.

S'informer sur la procédure d'inscription administrative et obtenir des informations sur votre inscription (autres que l'état d'avancement du dossier).

Sont à votre disposition :

- Le standard et la messagerie dédiés aux inscriptions (voir rubrique contacts ci dessous)
- Le **guide des inscriptions administratives 2016-17** pour vous aider à comprendre l'essentiel de ce que recouvre l'inscription administrative annuelle. Il est consultable et téléchargeable en ligne sur la page d'accueil de l'application.
- Une **FAQ** (*foire aux questions*) répond de façon pratique à certaines questions récurrentes autour de la thématique de l'inscription que se posent beaucoup d'étudiants (*boursiers, sécurité sociale, droits d'inscription, étudiants salariés..*). Elle est consultable et téléchargeable sur la page d'accueil de l'application et toutes les pages de saisie du dossier de préinscription.

Contactez le service inscriptions en ligne (de Juillet à Octobre) pour obtenir des renseignements autres que l'état d'avancement du dossier

Du **4 au 22 juillet 2016 puis à compter du 29 Août 2016 jusqu'au 14 octobre 2016** vous pouvez contacter ce service par téléphone*, messagerie.

**Privilégiez les heures de tout début de journée pour les appels*

Attention ! Le service sera fermé du 23 juillet au 28 Août 2016.

- **Messagerie** : moninscriptionlille1@univ-lille1.fr
- **Téléphone** : 03 20 33 72 30 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- **Point accueil pour le dépôt des dossiers et pièces justificatives** (bâtiment A5)

Ouverture de la permanence:

du 4 au 8 juillet 2016	de 13h30 à 17h	du lundi au vendredi
du 15 au 22 juillet 2016	de 13h30 à 17h	du lundi au vendredi
du 29 Aout au 14 octobre 2016	de 13h30 à 17h	du lundi au vendredi

Au-delà du 14 octobre 2016, prendre contact directement avec les bureaux licence et master-doctorat au bâtiment A3.